

## **AVIS A LA POPULATION**

## **DEMANDE DE RECONNAISSANCE**

## **DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Suite aux inondations survenues sur notre territoire le dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020, un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle va être constitué.

Les personnes victimes de ce phénomène doivent se faire connaître en Mairie et formuler une demande par écrit ou par mail, à l'attention de Madame le Maire, accompagnée de photos et de devis des réparations à entreprendre <u>avant le 13 mars 2020.</u>

Fait à Val-au-Perche, le 6 mars 2020

Pour le Maire empêché,

L'Adjoint,

Sébastien THIROUARD